

VILLE DE LA GARENNE-COLOMBES
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2015

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 08 septembre 2015

I - Pôle Administration générale

Secrétariat Général

- 1.1 - Avis sur le périmètre de l'Établissement Public Territorial (EPT) et sur la localisation de son siège
- 1.2 - Convention de groupement de commandes entre les villes constituant le futur Établissement Public Territorial pour définir les modalités de fonctionnement du groupement de commandes en vue de la passation d'un marché d'assistance à maître d'ouvrage ayant pour objet l'accompagnement à la création et à la mise en œuvre opérationnelle du futur Établissement Public Territorial

Juridique, Marchés Publics

- 1.3 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché passé sur appel d'offres ouvert relatif à la maintenance et l'entretien du matériel et des systèmes de sécurité incendie dans les bâtiments communaux
- 1.4 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché passé sur appel d'offres ouvert relatif à la location avec option d'achat et maintenance de conteneurs destinés à la collecte de déchets et prestations annexes

II - Pôle Services Techniques

Aménagement urbain

- 2.1 - Opération d'aménagement du quartier des Champs-Philippe – Copropriété sise 75 rue Pierre Sépard/70-72 rue Bonnin à La Garenne-Colombes – remise d'ouvrage réalisé dans le cadre de la ZAC des Champs-Philippe

III - Divers

- 3.1 - Décisions

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 19 heures 03, sous la présidence de Philippe Juvin, Maire de la Garenne-Colombes.

M. le Maire

Mesdames et Messieurs, je vous souhaite la bienvenue.

Mme Juvin-Marleix donne délégation à M. Ballin le temps qu'elle arrive, M. Citerne le temps qu'il arrive à Mme Michelet. M. Zacaropoulos, qui arrive en retard, donne délégation à M. Robail. M. Autain à Mme Luciot, Mme Eisenstein à M. Conway. Mme Courty a donné un pouvoir à M. Duclos.

Le secrétaire de séance, M. Dubois est candidat. Y a-t-il d'autres candidats ?

Je vous en prie, Monsieur Conway.

M. Conway

Je suis candidat.

M. le Maire

M. Conway est candidat.

Y a-t-il un troisième candidat ? Personne ne veut procéder à un vote à bulletin secret ?

M. Conway

S'il vous plaît.

M. le Maire

Vous voulez un vote à bulletin secret. Tout va bien, Monsieur Conway.

M. Dubois m'annonce qu'il retire sa candidature.

M. Conway

Je vous remercie.

M. le Maire

De quoi ?

M. Conway

S'il n'y a pas d'autres candidats...

M. le Maire

De quoi me remerciez-vous ?

M. Conway

Il n'y a pas besoin de voter.

M. le Maire

Vous ne voulez pas que l'on vote à bulletin secret sur votre nom ?

M. Conway

Non.

M. le Maire

M. Conway est secrétaire de séance, parfait.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 8 septembre 2015

M. le Maire

Y a-t-il des remarques sur le procès-verbal ?

Monsieur Conway. Monsieur le secrétaire de séance, votre micro.

M. Conway

Oui, je vais noter ce que je dis.

Bonsoir. Je voulais rappeler que lors de la précédente séance, j'avais remis des documents à M. Hervo concernant une différence entre le prix des domaines et le prix finalement négocié pour toute l'opération Lopes. En accord avec M. Hervo, nous verrons ce sujet à la fin de la séance.

M. le Maire

Merci pour cette information.

Pas d'autres observations ?

Puis-je considérer que le procès-verbal est adopté ? Je vous remercie.

I - Pôle Administration générale

Secrétariat Général

1.1 - Avis sur le périmètre de l'Établissement Public Territorial (EPT) et sur la localisation de son siège

M. le Maire

Vous avez reçu le projet de délibération. Vous comprenez que c'est un projet qui rappelle que les maires des différentes communes avaient travaillé depuis maintenant longtemps avec l'État sur un périmètre différent, que l'État n'a pas souhaité, pour des raisons qui lui appartiennent et sur lesquelles il n'est pas nécessaire de revenir puisque cela a été commenté ici et là, y compris ici, sur ce périmètre... Ils ont décidé de nous intégrer dans un périmètre de 11 communes qui va de Levallois-Perret à Vaucresson. Tout le monde aura saisi la logique de raccrocher Vaucresson à Levallois-Perret et à La Défense.

Je vous propose d'émettre un avis favorable et de fixer le siège provisoire de l'établissement sur le site de la communauté d'agglomération du Mont Valérien, place de la Boule à Nanterre, puisque c'est le lieu de la collectivité la plus peuplée à la date de la création de l'établissement public.

Avez-vous des questions, des remarques et des avis à formuler concernant cette délibération ?

Monsieur Conway.

M. Conway

Avant toute chose, nous avons reçu ce courrier du Préfet avec une date limite pour répondre qui, je pense, justifiait le Conseil municipal de ce soir pour une grande partie. Dans la mesure où a eu lieu le comité consultatif des services publics locaux avec d'autres points qui n'ont pas été abordés ce soir, je présume qu'un autre Conseil municipal va avoir lieu. En avez-vous la date ?

M. le Maire

Quel est le rapport entre la date du CCSPL et la délibération actuelle ? Je ne saisis pas.

M. Conway

C'est le fait que nous avons reçu un courrier du Préfet de la région en date du 18 septembre et que dans ce courrier, il vous demande de faire connaître l'avis de votre Conseil municipal par courrier recommandé avec l'accusé de réception dans le délai d'un mois.

M. le Maire

Absolument.

M. Conway

Je présume que c'est pour cela qu'on se réunit.

M. le Maire

Absolument.

M. Conway

Comme on a eu un comité consultatif des services publics locaux avec les rapports annuels le 8 octobre, qui n'est pas à l'ordre du jour ce soir, je présume qu'il va y avoir très bientôt un autre Conseil municipal. Je vous demande si vous avez la date.

M. le Maire

Je ne l'ai pas personnellement.

M. Conway

Est-ce que, impersonnellement, quelqu'un l'a ?

M. le Maire

Je demanderai autour de moi.

M. Conway

Vous ne pouvez pas demander ce soir ?

M. le Maire

Non, j'imagine qu'elle n'est pas fixée.

M. Conway

Elle n'est pas fixée ?

M. le Maire

J'imagine qu'elle ne l'est pas, puisque je ne l'ai pas sur mon agenda.

Avez-vous des remarques ?

Je vous en prie, Mademoiselle. Bonsoir.

M^{lle} Naturel

Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Monsieur le Maire, bonsoir.

Dans le cadre de la construction de la métropole du Grand Paris, nous sommes appelés à délibérer pour émettre un avis sur le périmètre et la localisation du siège de notre futur EPT (établissement public territorial), avant leur fixation par décret dans les prochains jours.

Comme vous venez de l'expliquer, Monsieur le Maire, le Gouvernement a décidé de diviser la boucle nord en deux, où La Garenne-Colombes serait incluse au sein d'un regroupement intitulé La Défense avec 10 autres communes : Rueil-Malmaison, Suresnes, Courbevoie, Nanterre, qui correspondaient initialement au SIEP, puis il fut ajouté Garches, Levallois, Neuilly, Saint-Cloud, Puteaux et Vaucresson.

Comme nous l'avons dit, ce choix ne correspond pas à la proposition faite par 13 maires, de gauche comme de droite, qui était celle de la boucle nord de la Seine composée de 13 communes : Asnières, Bois-Colombes, Clichy, Colombes, Courbevoie, Gennevilliers, La Garenne, Levallois, Nanterre, Neuilly-sur-Seine, Puteaux, Suresnes et Argenteuil. 15 communes représentatives d'une large diversité sociale et basées autour de deux pôles économiques de La Défense et du port de Gennevilliers.

À l'opposé, ce qui nous est proposé ce soir est tout simplement un projet qui concentre les villes les plus riches entre elles, un véritable club de villes, comme le nomme le Maire de Nanterre, M. Patrick Jarry, ceci dans une logique de créer un territoire suffisamment compétitif pour permettre de continuer à développer tranquillement le quartier des affaires de La Défense.

Ce projet ne correspond pas à notre choix initial d'une métropole utile aux habitants, composée de villes solidaires entre elles, permettant de lutter efficacement à réduire les inégalités sociales et territoriales profondes en Ile-de-France. Ce projet ne permettra pas de créer des conditions favorables d'un mieux vivre ensemble par la construction entre autres de logements accessibles à tous, en particulier pour nos jeunes qui ont des difficultés croissantes à se loger dans ces villes.

La création de cette nouvelle intercommunalité va s'accompagner d'un transfert de diverses compétences structurantes pour notre ville. Qui sera responsable de quoi ? Le logement sera l'une des prérogatives transférées à la métropole et à l'EPT. Comme croire que ce nouveau territoire proposé ce soir va aider à résorber les inégalités territoriales et le manque de logement accessible à tous ? Sur les 11 villes proposées, huit, dont la nôtre bien sûr, se situent toujours en dessous des 25 % de logements sociaux exigés par la loi SRU d'ici 2025. Je ne vois pas comment ce nouveau territoire, composé en partie de villes qui refusent toujours de construire suffisamment de logements sociaux pour ces jeunes, ces salariés et ces privés d'emplois, arrivera à répondre au besoin de ses habitants en rééquilibrant la répartition des logements sociaux sur l'ensemble de ce nouveau territoire. Le développement économique et celui de l'emploi doivent profiter à tout le monde, sans que personne ne soit contraint d'habiter à l'autre bout de l'Ile-de-France faute de moyens suffisants pour se loger.

Enfin, je ne vois pas comment défendre une métropole ouverte et solidaire sans élus de l'opposition possible au sein du nouveau Conseil intercommunal. La Garenne-Colombes ne pourra être représentée que par un élu, et je suppose que ce sera vous, Monsieur le Maire, ou un membre de la majorité, comme la plupart des autres villes ?

(M. le Maire acquiesce.)

Dans ce grand rassemblement de villes essentiellement de droite, la présence des membres de l'opposition de gauche aurait eu le mérite de rééquilibrer la représentation des forces politiques. Ce n'est pas le cas, je le regrette. C'est inacceptable et antidémocratique. Ce n'est pas ce que l'on attend d'une institution qui va décider de l'avenir de milliers de concitoyens et concitoyennes. Tous les citoyens ont le droit d'exprimer leurs attentes et leurs besoins et d'être représentés dans leur diversité.

Enfin, Monsieur le Maire, comment allez-vous défendre l'intérêt de tous les Garennois et proposer des solutions alternatives quand on voit la proposition de vote de ce soir ? Alors même que vous contestez fortement ces délimitations, vous proposez tout de même d'émettre un avis favorable. Je ne comprends pas ce manque de courage politique pour une décision qui va considérablement bouleverser nos institutions, l'avenir de notre service public et la démocratie en Ile-de-France.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous l'aurez compris, le PCF et le Front de Gauche de La Garenne que je représente prononcera un avis défavorable au périmètre de territoire intercommunal qui nous est proposé, mais favorable à un territoire solidaire, équilibré et cohérent qui répond aux besoins de ses habitants en termes de transports, d'emploi, de logement et de qualité de vie.

S'agissant de la localisation du siège, j'émettrais un avis favorable à la proposition faite par le Préfet de région de le situer à Nanterre. Je vous remercie.

M. le Maire

Merci, Madame.

Y a-t-il des remarques ?

M. Conway, puis M. Hervo.

Je vous en prie, Monsieur Conway.

M. Conway

Merci.

Mes chers collègues, je voulais intervenir sur plusieurs points. Le premier était sur le pourquoi de l'intercommunalité et le pourquoi de la métropole du Grand Paris. Le Grand Paris est avant tout une métropole des habitants, avec différentes dimensions qui doivent être prises en compte, différents besoins, à savoir en premier lieu le logement, en particulier celui des jeunes, celui des jeunes travailleurs, celui des personnes obligées d'habiter dans des habitats indignes. C'est vraiment le premier axe de ce projet de grande métropole de Paris.

Le deuxième est qu'on a constaté également dans cette grande métropole des accessibilités qui sont inégales aux soins de proximité. Je pense notamment aux infirmiers, à la population médicale dans laquelle le 92 est un département qui a la densité la plus forte et la Seine-Saint-Denis la densité la plus faible. Il y a même, à l'intérieur de notre département, de la disparité entre secteurs.

Le deuxième axe de cette métropole du Grand Paris est de mutualiser, que ce soit au niveau des équipements sportifs, pour dépenser moins et avoir une utilisation plus large entre différentes communes ou, dans le cadre du développement durable, de mutualiser. Quoi de mieux que de faire plutôt que des seules économies d'énergie, éviter de construire des doublons* ?

Autre besoin de la population : des espaces verts pour lesquels, dans les communes notamment des Hauts-de-Seine, il y a une disparité entre communes et des équilibres à faire.

L'autre dimension – on pense à cela tout de suite – est le transport avec une obligation impérieuse de raisonner sur une échelle régionale pour penser aux différents transports possibles et surtout les priorités entre les différents projets à mettre en œuvre.

Enfin, la solidarité ; cette métropole se doit d'être une métropole solidaire entre les Parisiens et les banlieusards, entre les pauvres et les riches, entre les jeunes et les personnes âgées, entre les personnes en bonne santé et celles qui sont souffrantes.

Dans le projet, on voit bien que l'ensemble de ces transferts de compétences se font en référence à une politique régionale. On le sait, en ce qui nous concerne, dans le quartier de La Défense, on a un déséquilibre est-ouest avec une concentration de beaucoup d'emplois au niveau de La Défense et une population de travailleurs qui se déplacent à La Défense en saturant les transports en commun.

C'est sur le projet général. Maintenant, je voudrais me focaliser un peu plus sur votre action, Monsieur le Maire.

(Aparté entre M. Perrée et M. le Maire.)

M. le Maire

Allez-y, Monsieur Conway.

M. Conway

Je vous parle. C'est la moindre des choses que je vous laisse écouter.

M. le Maire

Je vous en prie.

M. Conway

D'accord. Cela ne vous gêne pas si je me tourne vers les autres ?

M. le Maire

Au contraire. Pour une fois que vous prenez en compte vos collègues, j'en suis ravi.

M. Conway

D'accord.

Votre maire a longtemps plaidé, fait peur avec l'histoire des mairies d'arrondissement pendant des lunes et des lunes. On avait beau rappeler que ce projet était mené depuis de longues années, qu'il était soumis à une nécessaire maturation, d'autant plus naturelle dans la mesure où ce projet avait des convaincus de quelque bord politique que ce soit et des sceptiques dans les deux camps...

Je voudrais rappeler l'isolement dans lequel on était par cette approche. Vous avez eu des errements dans la mesure où vous avez rattaché le quartier des Champs-Philippe à l'Epadesa, qui est une opération d'intérêt national, donc qui est encore une strate au-dessus de la compétence régionale. Vous avez refusé de participer à des groupes d'étude qui incluaient Bois-Colombes, Colombes, Asnières, etc. Votre participation s'est traduite à la SIEP qui était un groupement d'étude sur lequel nous avons donné notre accord. On a vu la SIEP évoluer avec des périmètres d'intercommunalité à géométrie variable.

Nous sommes maintenant dans une phase où nous avons à adhérer à une intercommunalité qui nous est imposée et nous n'avons pas vraiment été aux commandes. Nous n'avons jamais été moteurs dans ces projets et aujourd'hui, nous subissons, au niveau de La Garenne, ce fait.

Ensuite, la caractéristique qui a présidé à tout cela, c'est l'absence d'information au sein de cette instance et au sein de la Ville de la Garenne-Colombes. Je rappellerai ce Conseil municipal du 28 juin 2013 où votre Maire a présenté deux points à l'ordre du jour : un premier qui était le fait d'obtenir une prolongation de son mandat à l'Epadesa pour trois ans supplémentaires ; on demandait si l'on pouvait rendre compte de ces trois années de mandat et la réponse était : je vous propose de l'aborder lors d'un point qui sera à l'ordre du jour spécifiquement sur cette question. Cela fait trois ans, on ne l'a jamais vu passer.

Au sein de ce Conseil municipal, une modification des statuts du SIEP visait à prolonger ce syndicat intercommunal jusqu'au 31 décembre 2015. Il a été indiqué que des négociations étaient en cours pour un contrat de développement territorial, donc des questions étaient posées. On a eu comme réponse : si vous le souhaitez, nous ferons avec plaisir un point sur les activités du SIEP. C'était la réponse que j'avais demandée en disant que lors de la création de ce syndicat intercommunal, nous nous étions réjouis de cette initiative en voyant un premier pas vers une intercommunalité et donc une manière de sortir La Garenne de son isolement au sein de l'agglomération parisienne qui compte 11 millions d'habitants et seulement 27 000 à La Garenne-Colombes. Un large bassin de vie autour du quartier de La Défense, ainsi, se dessinait.

Notre seule réserve était, encore une fois, la méthode et l'information. C'est une démarche qui a été menée en catimini, sans aucune concertation, sans partage, sans étude du paramètre au sein de ce Conseil municipal hormis, faut-il le nommer, un compte rendu qui a été fait sur le plan de déplacement sur ce territoire.

Là, vous me répondez : oui, on va voir. Lors du précédent Conseil municipal, nous avons évoqué l'histoire des tours et je m'étais promis de vous aider à garder cela en mémoire. Ce soir, je vous remets très officiellement le fameux tract où vous prétendiez qu'il était écrit qu'il y avait les tours, plus les deux comptes rendus, un parmi d'autres, dans lesquels vous dites à chaque fois la même chose. Ce sera pour vous, je vous le remettrai en fin de séance.

Ensuite, comme le signalait ma collègue, Adélaïde Naturel, il y a le problème de la représentativité des différentes sensibilités au sein de cet EPT. De la même manière que la population garennoise n'a pas été associée, ni au rattachement de l'Epadesa, ni à ces projets qui avaient leur intérêt... Le territoire, c'est toujours difficile de l'arrêter, car en région parisienne, tout se touche. Je suis frappé par l'absence de réflexion dans ce problème de représentation des minorités dans les différentes instances de décision ou d'information. Je vous demande quelles sont vos intentions vis-à-vis des Garennois quant à l'information sur ces projets et leur implication.

M. le Maire

Merci, Monsieur Conway.

Je laisserai M. Duclos répondre sur les attaques assez violentes de M. Conway et de vous, Madame, concernant le projet qui n'est effectivement pas très bien ficelé et, comme vous dites, antidémocratique. Les mots sont durs, je trouve, vis-à-vis du Gouvernement, mais c'est ainsi.

Monsieur Hervo, voulez-vous prendre la parole ?

M. Hervo

Merci, Monsieur le Maire.

Je vais faire court et simple au risque d'être un peu caricatural. Je commencerai par m'étonner que les collègues qui ont pris la parole semblent interpeller M. Juvin sur un sujet qui mériterait plutôt d'interpeller M. Valls et M. Hollande.

M. le Maire

(Intervention inaudible car hors micro.)

M. Hervo

C'est flatteur pour toi.

Ayant participé aux débats en tous genres qui ont eu lieu au sein de Paris Métropole et de la mission de configuration*, je voudrais signifier mon incompréhension du sujet traité. Initialement, l'idée de la métropole du Grand Paris qui, si j'ai bon souvenir, n'a pas spécialement été initiée par des gens de gauche, était de trouver des organisations permettant de développer le rayonnement international de la région parisienne ou de la Ville de Paris en général, pour la rendre compétitive avec le grand Londres, Singapour, Shanghai, Hong Kong et les grandes places internationales bien connues.

Au fil de l'évolution des discussions et des débats, au fil des tiraillements politiques en tous genres et des concessions faites à la région, à la Ville de Paris, aux uns et aux autres, on voit finalement surgir une usine à gaz qui, je le crains, ne fait qu'ajouter une tranche supplémentaire au mille-feuille et qui, finalement, parti de l'idée de faire rayonner la métropole parisienne dans le monde entier, traite du ramassage des ordures ménagères. Ce n'est pas très encourageant et on va avoir beaucoup de mal à faire fonctionner un système dont, aujourd'hui même, ses initiateurs ne savent pas comment il va fonctionner.

Quand on dit que nous n'informons pas les Garennois, il faudrait déjà que nous ayons vraiment compris, parce que tout cela est une espèce d'usine à gaz dont le fonctionnement et les buts ne sont vraiment pas clairs. La preuve en est qu'en désespoir de cause, l'État a décidé de donner deux ans à tout le monde pour voir comment ils allaient s'organiser, alors que cela devait commencer, à grand renfort de trompettes et tambours, le 1^{er} janvier de l'année 2016.

Mes chers collègues, je note que notre délibération regrette la méthode autoritaire utilisée par l'État. Cela veut dire que, quoi que nous votions ce soir, l'État n'en fera qu'à sa tête et n'aura que faire de notre décision. Je note néanmoins que le périmètre proposé par l'État est un moindre mal, alors que nous nous sommes battus avec les autres maires concernés pour la constitution d'un grand territoire de la boucle nord. Le territoire qui nous est attribué n'est qu'un moindre mal, puisqu'il nous rattache au moins au périmètre au sein duquel nous avons travaillé dans le cadre de la structure informelle mais qui a fait du bon travail, qui était le SIEP.

Bien entendu, je ne vais pas voter ce soir contre ce projet et je ne vais pas inviter mes collègues à voter contre.

M. Conway

J'ai eu peur.

M. Hervo

Je vais me contenter d'émettre une extrême méfiance sur cet outil qui, je crains, n'est pas parti pour apporter ce qu'il avait à l'origine l'ambition d'apporter. Merci.

M. le Maire

Merci, Monsieur Hervo, d'avoir synthétisé la position de la majorité, en particulier sur le côté aggravant du mille-feuille administratif.

Je vous en prie, Monsieur Duclos.

M. Duclos

Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, sur cette question du périmètre du territoire, c'est vrai qu'il y a eu débat entre les élus. Pour autant que je sache, le débat tenait entre deux options. La première option était d'avoir un territoire allant de Saint-Cloud - Garches à Gennevilliers, donc un territoire ouvrant à la fois La Défense et le port de Gennevilliers. Cela représentait un territoire de plus d'un million d'habitants. Une autre option coupait en deux ce territoire pour former deux territoires avec des populations à peu près équivalentes de 400 000 habitants, l'un sur La Seine Défense, l'autre sur la boucle de Seine avec le port de Gennevilliers.

Le débat a eu lieu entre les différents élus. Les échos que j'ai eus sont qu'il n'y avait pas unanimité, que les gens n'étaient pas d'accord. Je félicite tout de même les autorités de l'État d'avoir sifflé la fin de la partie et arrêté une décision.

Par ailleurs, la proposition actuelle, une taille d'un territoire d'environ 400 000 habitants, correspond à ce qui était dans l'esprit de la loi et ce qui était attendu par l'ensemble des députés qui ont voté cette loi. Je ne regrette pas la méthode autoritaire de l'État. Malgré cette réserve sur le point 1, je voterai la motion qui est présentée ce soir.

M. le Maire

Merci, Monsieur Duclos, pour cet exposé très clair et synthétique.

Y a-t-il d'autres remarques ?

Monsieur Conway, vous avez encore une déclaration à faire ?

M. Conway

Oui. Je voulais réagir par rapport aux propos tenus par M. Hervo, sur le fait que le transfert s'est fait dernièrement vers Paris et vers la région, sous-entendu les bastions tenus par la gauche, et que cela relèverait d'un calcul politique. Malheureusement, nous sommes coutumiers de ce fait. Je rappellerai simplement que quand on avait demandé le rattachement, pour des raisons de politique adéquate, quand on avait demandé le rattachement du quartier des Champs-Philippe à l'Epadesa, à l'époque, c'était entre gens de bonne compagnie. Au niveau de l'Epadesa, c'était un gouvernement de droite, donc avec des représentants de l'État qui étaient plutôt du même bord, plus les communes qui étaient du même bord, à part Nanterre. Ensuite, avec le changement de gouvernement, La Garenne-Colombes s'est retrouvée dans le parti « minoritaire ».

De la même manière, pour la région, des élections régionales se préparent et nul ne sait de quel bord va devenir la région. Je pense que, de toute manière, ces calculs sont d'abord des calculs à court terme et sont voués à l'échec sur le long terme. Qui se souviendra qu'au moment où on a voté, un tel était à gauche, une telle région était... Avant tout, dans ce domaine, c'est vraiment la logique du projet qui

doit prévaloir. Dans cette logique, la nécessité d'une intercommunalité ne fait plus débat, alors qu'à l'époque, ici même dans cette enceinte, on parlait de maire d'arrondissement, qu'une fois qu'on allait être là-dedans, c'était fini, et qu'on ne pourrait même plus s'occuper d'un trou dans la chaussée. C'est la première chose.

La deuxième, c'est l'usine à gaz. Effectivement, la région parisienne est une grosse métropole. Vous comparez par rapport à d'autres pôles de compétitivité. À l'échelle d'autres pays, les pôles de compétitivité sont sur des distances qui ne sont pas la boucle nord des Hauts-de-Seine. L'interaction d'un pôle de compétitivité draine un territoire beaucoup plus large. Je ne vois pas comment on pourrait être compétitif si on se contente de raisonner sur un pôle d'affaires qui centralise tous les déplacements et tous les stress autour.

La dernière chose sur le Grand Paris, cela fait un petit moment qu'on en parle, c'est qu'on peut parler d'une méthode autoritaire aujourd'hui, mais si l'on regarde le temps que cela a pris pour arriver à une esquisse de projet, c'est relativement lent.

M. le Maire

Merci beaucoup, Monsieur Conway.

M. Conway

Par rapport à la méthode autoritaire, il y a la méthode autoritaire, mais il y avait de l'information.

M. le Maire

Vous l'avez déjà dit, Monsieur Conway. Avez-vous quelque chose à ajouter ?

M. Conway

Vous regrettez la méthode autoritaire et l'absence de l'information, mais vous ne l'appliquez pas au sein de cette instance.

M. le Maire

Tout le monde aura compris la difficulté du futur territoire de la métropole vient de l'inaction ou de l'action – on ne sait pas trop – du Maire de la Garenne-Colombes. Merci, Monsieur Conway.

Vous avez d'autres choses à rajouter ?

M. Conway

Je n'ai pas entendu.

M. le Maire

Ce n'est pas grave.

M. Conway

Si.

M. le Maire

Ce n'est pas grave.

Avez-vous quelque chose à rajouter ?

M. Conway

Oui. Au niveau du siège...

M. le Maire

(Inaudible car hors micro.)

C'est l'un des sujets.

M. Conway

Au niveau du siège de cette intercommunalité, quelle problématique vous conduit à vouloir une autre localisation ?

M. le Maire

Pourquoi parlez-vous de problématique ? Il n'y a pas de problème.

M. Conway

Dans un des rapports...

M. le Maire

Ce n'est pas un problème.

M. Conway

Dans un des rapports du SIEP, de la synthèse, sur l'élargissement du territoire, il y avait un tableau avec des plus et des moins, avantages et inconvénients. Je demande un peu la même chose, c'est-à-dire quel est l'avantage ou l'inconvénient des deux solutions, entre la solution proposée par le Préfet et l'alternative que vous proposez ? Quelles sont les conséquences ?

M. le Maire

Je ne comprends pas votre question.

M. Conway

Excusez-moi.

M. le Maire

Un sujet, un verbe, un complément, parce qu'honnêtement, je ne comprends pas ce que vous me posez comme question.

M. Conway

Je répète. Une solution d'implantation du siège de cet EPT est proposée par le Préfet en s'appuyant sur la localisation dans la commune la plus peuplée qui est donc Nanterre. Ce soir, vous proposez une alternative selon laquelle ce siège serait toujours à Nanterre mais au sein de la...

M. le Maire

Oui, allez-y.

M. Conway

Le truc du Mont Valérien.

M. le Maire

On voit que vous connaissez parfaitement le dossier, très bien.

Pourquoi ce n'est pas à la mairie de Nanterre, c'est votre question ?

M. Conway

Comment ?

M. le Maire

Pourquoi n'est-ce pas à la mairie de Nanterre ? C'est la question ?

M. Conway

Oui. Quels sont les avantages et les inconvénients des deux solutions ?

M. le Maire

Parce que les locaux existent et sont adaptés à la réunion de plusieurs maires, représentants de l'EPT et services techniques. Ils existent, on les utilise. On essaie de ne pas créer de la dépendance supplémentaire.

M. Conway

D'accord. Quelle est la position du maire de Nanterre ?

M. le Maire

C'est la même.

M. Conway

Il est d'accord avec vous ?

M. le Maire

Oui. Ce serait compliqué sinon. Il l'a même proposé.

M. Conway

Cela vous paraît évident que... C'est écrit quelque part ?

M. le Maire

Le maire de Nanterre est d'accord.

M. Conway

D'accord.

M. le Maire

Merci beaucoup, Mesdames et Messieurs.

Pour synthétiser, un certain nombre de choses qui ont été dites ce soir ne sont pas totalement exactes, ce qui est probablement le fait d'une étude insuffisante d'un dossier certes complexe. Premièrement, cela va coûter très cher. On ne sait pas ce que cela va apporter. Peut-être que cela va apporter du plus pour l'action publique, peut-être que cela n'en apportera pas autant.

Troisièmement, ce n'est pas une intercommunalité, contrairement à ce qui a été dit. C'est un nouveau mode de travail entre les communes. Quatrièmement, nous risquons de devenir, dans la pire des solutions, des mairies d'arrondissement. Il faudra en tirer des conséquences sur la capacité du Conseil municipal de La Garenne à agir. Enfin, nous aggravons le mille-feuille administratif.

Voilà, résumée, notre position. J'ai entendu les uns et les autres. Comme le dit très bien mon voisin, M. Perrée, c'est un avis parce que, de toute façon, l'État a décidé, en toute démocratie.

Non merci, Monsieur Conway, vous avez largement parlé.

M. Conway

Je vous remercie de me donner la parole.

M. le Maire

Nous allons passer au vote.

M. Conway

Non, Monsieur le Maire.

M. le Maire

Monsieur Conway, qu'avez-vous à ajouter de plus ?

M. Conway

Par absence d'information avant, vous ne pouvez pas évacuer un sujet d'un trait de plume.

M. le Maire

Pas d'un trait de plume, je n'écris rien.

M. Conway

Par rapport au mille-feuille administratif, dans cette structure, que devient l'Epadesa, qui est une opération d'intérêt national ?

M. le Maire

Monsieur Conway, on peut prendre la parole, la parole est libre au Conseil municipal, on peut tout dire, même n'importe quoi, mais il y a une condition, c'est que les gens étudient leur dossier. Je vous suggère d'étudier attentivement le dossier et de regarder l'effet de la création de la métropole du Grand Paris sur les établissements publics d'État. C'est indiqué et c'est un sujet important, certes, que vous avez raison de souligner. Je vous renvoie, pardonnez-moi, à vos études du dossier. Il y a des choses qu'il faut travailler.

M. Conway

Si je pose la question, c'est parce que dans le public, il y a des personnes qui viennent...

M. le Maire

Si posez la question, donnez la réponse.

M. Conway

J'ai la réponse.

M. le Maire

Donnez-la.

M. Conway

Cela disparaît.

M. le Maire

Vous posez une question...

M. Conway

Tout à fait.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Nous allons passer au vote.

Qui est contre cette délibération ? 1.

Qui s'abstient ?

M. Conway

Excusez-moi.

M. le Maire

Oui.

M. Conway

S'il y a plusieurs décisions dans le vote, il faudrait un vote décision par décision.

M. le Maire

Je suis désolé mais le vote a déjà commencé.

M. Conway

Je suis désolé. Vous avez plusieurs points. Le premier est de regretter la méthode autoritaire.

M. le Maire

Monsieur Conway, je suis désolé, j'ai la présidence de séance. Les opérations de vote ont débuté. Malheureusement, vous n'avez pas demandé votre amendement avant le début du vote. Le vote a débuté.

M. Conway

Très franchement, vous avez un regret d'une méthode autoritaire.

M. le Maire

Monsieur Conway, vous n'avez plus la parole, vous gênez les opérations de vote.

M. Conway

Deuxièmement...

M. le Maire

Monsieur Conway, vous n'avez plus la parole. Les opérations de vote sont en cours.

M. Conway

Je vous demande une suspension de séance.

M. le Maire

Non, il n'est pas possible de demander une suspension de séance durant une opération de vote.

M. Conway

Monsieur le Maire, vous voyez la méthode autoritaire ? Cela vous gêne qu'on exprime le vote comme cela ?

M. le Maire

Monsieur Conway, vous avez parlé très abondamment de choses dont chacun qualifiera l'importance, l'intérêt et la clarté. Désormais, l'opération de vote est commencée. Je suis désolé, cela se passe ainsi, c'est la démocratie. Quand on vote, on vote et on n'interrompt pas un vote.

J'ai noté un vote contre. Dois-je noter des votes d'abstention ?

M. Conway

Je suis désolé.

M. le Maire

Pas de vote d'abstention.

M. Conway

Vous avez commencé les opérations...

M. le Maire

Qui est pour ? 33. Je vous remercie.

M^{lle} Naturel

On ne peut pas voter comme cela. Il y a le siège.

M. Conway

Je le note pour le registre. Vous avez commencé l'opération de vote en disant... C'est à ce moment-là que vous avez annoncé que c'était un vote global.

M. le Maire

Non, Monsieur.

M. Conway

Désolé.

M. le Maire

Non, Monsieur. La preuve est que Mme la conseillère municipale avait déjà voté. Les choses étaient claires. Nous allons passer au vote suivant.

M. Conway

Non.

M. le Maire

La discussion est close sur ce point-là.

M. Conway

Non.

M. le Maire

Le point suivant...

M. Conway

Je suis désolé, j'ai demandé une suspension de séance.

M. le Maire

Le point 1.2.

M. Conway

Monsieur le Maire, j'ai demandé une suspension de séance.

M. le Maire

Vous demandez une suspension de séance ?

M. Conway

Oui.

M. le Maire

Très bien, une minute de suspension de séance.

M. Conway

Cinq minutes, s'il vous plaît.

M. le Maire

Je vous donne une minute.

M. Conway

Pour téléphoner.

M. le Maire

Très bien, merci beaucoup. Dans une minute, nous reprenons le vote.

(Les membres de l'opposition sortent de séance. La séance, suspendue à 19 heures 44, reprend à 19 heures 45.)

Très bien, Mesdames et Messieurs, nous avons fait une suspension de séance de deux minutes. Je reprends la séance.

1.2 - Convention de groupement de commandes entre les villes constituant le futur Établissement Public Territorial pour définir les modalités de fonctionnement du groupement de commandes en vue de la passation d'un marché d'assistance à maître d'ouvrage ayant pour objet l'accompagnement à la création et à la mise en œuvre opérationnelle du futur Établissement Public Territorial

M. le Maire

Vous avez donc reçu le document. Avez-vous des remarques à faire ?

Je vois qu'il n'y a pas de remarque, donc nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? 30 voix.

(Les membres de l'opposition reviennent en séance.)

Le point suivant. Monsieur Pinta, vous avez la parole.

Juridique, Marchés Publics

1.3 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché passé sur appel d'offres ouvert relatif à la maintenance et l'entretien du matériel et des systèmes de sécurité incendie dans les bâtiments communaux

M. Pinta

Mes chers collègues, comme vous le savez, les bâtiments recevant du public...

(Problème de micro.)

Les établissements recevant du public, notamment les bâtiments communaux, sont soumis à des matériels et des systèmes de sécurité incendie qui doivent avoir des contrats de maintenance et d'entretien. Ils se divisent en quatre chapitres. Le premier, ce sont les blocs lumineux de secours ; le deuxième, les systèmes de désenfumage ; le troisième chapitre, les alarmes incendie ; le quatrième, les extincteurs et les colonnes sèches.

Ces quatre chapitres ont été soumis en appel d'offres dernièrement. Trois sociétés ont été retenues pour des contrats annuels renouvelables quatre fois, pour une somme globale de 23 465,18 euros. Je vous demande d'autoriser M. le Maire à signer ces marchés avec les trois prestataires. Je vous en remercie. J'ai été bref, c'est bon ?

(Rires.)

Monsieur Conway, question ?

M. le Maire

Des questions à M. Pinta pour les systèmes d'incendie ?

Pas de question ?

M. Conway

Si.

M. le Maire

Allez-y, Monsieur Conway.

M. Conway

Je vous dis tout de suite que sur le premier vote, je verrai. Sur le deuxième point que vous avez fait voter en notre absence alors que le délai n'était pas écoulé, je trouve cela scandaleux.

Au niveau de la sécurité incendie, ce marché a été divisé en différents lots. Lors de la commission d'appel d'offres, nous avons une question sur l'utilité de multiplier les lots quand il y a une certaine connexion entre les sujets. Je pense notamment aux alarmes incendie et au désenfumage.

M. Pinta

Nous avons repris la même société, Monsieur Conway, qui fait deux lots : la société AG2S.

M. Conway

Justement.

M. Pinta

Nous avons fait simple aussi.

M. Conway

Nous étions dans la même commission et nous nous sommes dits : heureusement que c'était la même société et on recommande la prochaine fois plutôt que ce lot soit groupé afin que l'on n'ait pas de risque d'avoir deux prestataires différents.

M. le Maire

Merci, Monsieur Conway. M. Pinta a bien noté.

Sur l'autre point, je vous fais remarquer que j'ai procédé au vote après une suspension de séance qui a dépassé largement le temps que j'avais indiqué.

Nous allons passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Unanimité, merci.

Madame Michelet, vous avez la parole sur les conteneurs.

1.4 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché passé sur appel d'offres ouvert relatif à la location avec option d'achat et maintenance de conteneurs destinés à la collecte de déchets et prestations annexes

Mme Michelet

Mes chers collègues, la commune a lancé une procédure de mise en concurrence concernant la location avec option d'achat et maintenance de conteneurs destinés à la collecte des déchets et prestations annexes. Deux candidats ont déposé une offre dans les délais impartis : Plastic Omnium et Citec Environnement.

La commission d'appel d'offres s'est tenue le 24 septembre 2015 en une séance unique qui a permis de procéder à la décision d'attribution du marché, au vu des critères qui vous ont été donnés sur votre document, l'analyse des offres faisant apparaître que l'offre de la société Citec est économiquement la plus avantageuse, soit une dépense annuelle de 87 122 euros TTC. Cette somme correspond à la location/maintenance d'un parc de 11 813 conteneurs. Le marché sera donc conclu pour une durée ferme de 61 mois, soit cinq ans. En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser M. le Maire à signer le marché correspondant à la prestation alternative des conteneurs d'occasion avec la société Citec.

M. le Maire

Merci infiniment. C'était très clair.

Avez-vous des questions à Mme Michelet ?

Monsieur Conway.

M. Conway

Lors de la commission d'appel d'offres, j'avais noté la période de lancement de cet appel d'offres qui était mi-juillet pour une réponse début septembre. Je faisais remarquer que la période n'était pas très propice à permettre à un non sortant de pouvoir faire une offre compétitive dans de bonnes conditions, notamment pour la problématique retenue des conteneurs d'occasion. Autant le sortant sait où il va, ce qu'il a, connaît la quantité et les a déjà, autant une nouvelle entreprise est obligée d'étudier cela de manière un peu plus approfondie. D'autre part, elle n'a pas forcément la solution d'un claquement de doigt.

Je regrette que, et d'une manière générale, c'est un point sur lequel nous allons être vigilants, sur la période d'appel d'offres au mois d'août, les effectifs soient en nombre réduit. On a vu d'ailleurs dans cette commission d'appel d'offres pour Plastic Omnium que quand ils ont rempli, ils ont fait du copier-coller avec des références qui n'étaient pas appropriées par rapport à La Garenne-Colombes. C'est le genre de chose auquel on s'expose quand on est dans cette période du mois d'août.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Madame Michelet, voulez-vous répondre ?

Mme Michelet

Non. M. Conway a eu la réponse comme moi le jour de l'appel d'offres.

M. le Maire

Parfait. On ne va pas arrêter de travailler deux mois par an. La France ne se porte pas aussi bien pour que l'on décide de travailler deux mois en moins.

Nous allons donc passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

Le point suivant, Monsieur Hervo. Une rectification.

II - Pôle Services Techniques

Aménagement urbain

2.1 - Opération d'aménagement du quartier des Champs-Philippe – Copropriété sise 75 rue Pierre Sépard/70-72 rue Bonnin à La Garenne-Colombes – remise d'ouvrage réalisé dans le cadre de la ZAC des Champs-Philippe

M. Hervo

C'est plutôt un complément et l'achèvement d'une opération.

Vous vous souvenez que dans notre délibération du mois de septembre de l'année dernière, nous avons décidé d'un échange de parcelle sur l'avenue Marcelline Binet avec la moitié des terrains appartenant ou acquis par la Ville et des terrains appartenant à la copropriété du 70-72 Bonnin et 75 Sépard. Ceci devait se faire moyennant la réalisation d'une clôture le long de la nouvelle frontière de la copropriété et la remise en état des terrains côté copropriété. Ceci a été fait.

L'achèvement a été constaté contradictoirement avec la propriété à la fin du mois d'août de cette année. Il y a lieu maintenant de constater le transfert de cet ouvrage à la copropriété, puisque cet ouvrage est construit sur leur emprise, et d'approuver cette remise d'ouvrage telle qu'elle était prévue dans la transaction, objet de notre délibération de l'année dernière. C'est ce que je vous demande d'approuver, la remise de cet ouvrage à la copropriété qui en sera désormais propriétaire.

M. le Maire

Merci.

Y a-t-il des remarques particulières ?

Oui, Monsieur Conway ?

M. Conway

Ce projet n'a pas encore permis l'ouverture de ce chemin. Dans mes souvenirs, c'est parce que des travaux étaient prévus en jonction avec la crèche, c'est cela ?

M. Hervo

Oui, la réouverture de cette avenue qui, en l'état ancien, faisait deux mètres de large, ne peut se faire que moyennant des travaux de réaménagement plus globaux qui ne sont pour l'instant pas arrêtés et pas d'actualité. Je ne prive personne pour l'instant.

M. Conway

Cela ne va pas se faire tout de suite, le chemin vert en continu ?

M. Hervo

Je l'ai déjà dit. On va commencer par faire la partie entre la rue Bonnin et la rue des Champs-Philippe.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Y a-t-il des remarques complémentaires ? Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Merci pour cette unanimité.

Il s'agissait, je crois, du dernier point à l'ordre du jour.

Je n'ai pas de questions orales, j'ai les décisions du Maire.

III - Divers

3.1 - Décisions

N°2015-269 : Convention d'occupation précaire pour une portion de terrain sis 86-86bis rue Sartoris - Picheta - RCS Pontoise 317 896 652 - travaux de déconstruction des pavillons 82-84 rue Sartoris

N°2015-270 : Avenant n° 1 au marché à procédure adaptée n°MAPA/2014/BAT/08 relatif aux travaux et entretien des toitures, couvertures et étanchéité dans divers bâtiments communaux

- N°2015-271 : Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et la livraison de chrysanthèmes et de plantes bisannuelles - automne 2015/printemps 2016
- N°2015-272 : Conventions triennales relatives à la mise à disposition, à titre gracieux, de locaux municipaux en faveur de 13 associations sportives, culturelles
- N°2015-273 : Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur du Cabinet Giep
- N°2015-274 : Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur de la société Technip France
- N°2015-275 : Convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur de Madame Catherine Loupillon
- N°2015-276 : Convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, du Théâtre de La Garenne en faveur de la Paroisse Saint-Urbain de La Garenne-Colombes
- N°2015-277 : Convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, du Théâtre de La Garenne en faveur de l'Amicale des Marins Anciens Combattants (AMMAC)
- N°2015-278 : Convention triennale relative à la mise à disposition, à titre gracieux, de locaux municipaux en faveur de l'association "Modélisme LGC 92"
- N°2015-279 : Convention relative à la mise à disposition de l'auditorium de la médiathèque municipale, à titre gracieux, en faveur de la librairie Mots en marge pour l'organisation d'une manifestation culturelle prévue le jeudi 8 octobre 2015
- N°2015-280 : Contrat avec l'association Précipitations relatif à l'organisation d'un concert prévu le jeudi 17 décembre 2015 au Théâtre de La Garenne
- N°2015-281 : Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture de carburant et de prestations annexes
- N°2015-282 : Annulé
- N°2015-283 : Attribution d'une concession funéraire n°18346
- N°2015-284 : Attribution d'une concession funéraire n°18347
- N°2015-285 : Attribution d'une concession funéraire n°18353
- N°2015-286 : Attribution d'une concession funéraire n°18354
- N°2015-287 : Attribution d'une concession funéraire n°18355
- N°2015-288 : Attribution d'une concession funéraire n°18356
- N°2015-289 : Attribution d'une concession funéraire n°18357
- N°2015-290 : Attribution d'une concession funéraire n°18358
- N°2015-291 : Attribution d'une concession funéraire n°18359
- N°2015-292 : Attribution d'une concession funéraire n°18360
- N°2015-293 : Attribution d'une concession funéraire n°18361
- N°2015-294 : Attribution d'une concession funéraire n°18362
- N°2015-295 : Attribution d'une concession funéraire n°18363
- N°2015-296 : Attribution d'une concession funéraire n°18364
- N°2015-297 : Attribution d'une concession funéraire n°18366
- N°2015-298 : Attribution d'une concession funéraire n°18367
- N°2015-299 : Attribution d'une concession funéraire n°18374
- N°2015-300 : Attribution d'une concession funéraire n°18368
- N°2015-301 : Attribution d'une concession funéraire n°18369
- N°2015-302 : Attribution d'une concession funéraire n°18370
- N°2015-303 : Attribution d'une concession funéraire n°18371
- N°2015-304 : Attribution d'une concession funéraire n°18372
- N°2015-305 : Attribution d'une concession funéraire n°18373

N°2015-306 : Attribution d'une concession funéraire n°18375
N°2015-307 : Attribution d'une concession funéraire n°18376
N°2015-308 : Attribution d'une concession funéraire n°18377
N°2015-309 : Attribution d'une concession funéraire n°18378
N°2015-310 : Attribution d'une concession funéraire n°18379
N°2015-311 : Attribution d'une concession funéraire n°18380
N°2015-312 : Attribution d'une concession funéraire n°18381
N°2015-313 : Contrat avec l'association Musicale Internationale relatif à l'organisation d'un spectacle pour enfants prévu le mercredi 28 octobre 2015 à la médiathèque municipale
N°2015-314 : Contrat avec « La Compagnie des 3 Chardons » relatif à l'organisation d'un spectacle pour enfants prévu le mercredi 21 octobre 2015 à la médiathèque municipale
N°2015-315 : Contrat avec l'association « Compagnie Tairaufeu » relatif à la programmation d'un spectacle prévu le samedi 5 décembre 2015 à la médiathèque municipale
N°2015-316 : Contrat avec ACME SAS relatif à l'organisation d'une pièce de Théâtre prévue le vendredi 20 novembre 2015 au Théâtre de La Garenne
N°2015-317 : Contrat de refinancement de l'emprunt A75131N3 de la Caisse d'Épargne
N°2015-318 : Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de la cuisine professionnelle du Théâtre de La Garenne, en faveur de la société Business Traiteur

M. le Maire

Avez-vous des questions particulières ? Avez-vous des questions sur les décisions ?

Je vous en prie.

M. Conway

Cela concernait la décision n°270 relative aux travaux et entretiens des toitures dans différents bâtiments communaux. Il s'agit d'une moins-value parce qu'on a retiré la prestation d'entretien des pluviales. Je voulais savoir pourquoi cette moins-value. Cela a-t-il été ou va être inclus dans un autre marché, ou n'y a-t-il pas eu de nécessité ?

M. le Maire

Il s'agit d'une moins-value du programme des travaux de 12 120 euros hors taxes. (*inaudible**) du marché à 70 000 euros, ce qui représente une diminution de 14,72 % par rapport au rapport initial du marché. Dans un souci d'économie, les groupes scolaires et le complexe ont été retirés du marché pour la partie entretien des eaux pluviales. C'est le CTM qui a fait le reste.

M. Conway

D'accord.

M. le Maire

C'est pourquoi cela a été fait en interne.

M. Conway

D'accord.

M. le Maire

Avez-vous d'autres questions ?

M. Conway

Oui.

M. le Maire

Je vous en prie.

M. Conway

J'ai une autre question sur la décision 271 relative à la fourniture et à la livraison de chrysanthèmes et de plantes bisannuels. D'une manière générale, je voulais savoir, au-delà de ce marché qui fait un peu moins de 8 000 euros, si vous comptez avoir une analyse du coût de ce poste plantation sur La Garenne.

M. le Maire

Pouvez-vous préciser ce que vous entendez par une analyse du coût sur la prestation ?

M. Conway

Nous avons signalé en son temps le fait que des plantations étaient faites et vandalisées assez vite ou à des échéances plus courtes que ce qui était prévu et qui nécessitaient donc...

M. le Maire

On ne prévoit pas des échéances plus courtes que celles qui sont prévues.

M. Conway

Je n'ai pas du tout entendu.

M. le Maire

Vous dites que le vandalisme est arrivé à des échéances plus courtes que ce que l'on avait prévu. Je vous rassure, nous ne prévoyons pas qu'il y ait du vandalisme, *a priori*.

M. Conway

Non. Je vais donc faire sujet, verbe, complément.

M. le Maire

Oui.

M. Conway

L'échéance plus courte prévue, c'est suite au vandalisme. Cela peut être des chiens ou je ne sais pas quoi.

(Rires.)

On s'est aperçu qu'il y avait un renouvellement plus fréquent que ce qui était prévu des plantes. A-t-on analysé l'évolution de ce poste ?

M. le Maire

Merci beaucoup. Je ne sais pas répondre à votre question. Je crois qu'il n'y a pas de vandalisme des chiens. Moi qui suis un ami des chiens, je m'énerve avec vigueur contre cette qualification terrible de nos amis les bêtes.

M. Conway

On sent une course effrénée aux électeurs.

M. Butet

Oh !

M. Conway

Les chiens votent.

M. le Maire

Monsieur Conway, vous allez m'expliquer comment on fait au Modem.

(Rires.)

C'est ainsi que vous qualifiez les électeurs ?

M. Conway

Quand vous parlez de vandalisme de chiens...

M. le Maire

C'est vous qui le dites.

M. Conway

Quand je parle de vandalisme de chiens, c'est notamment parce que certains parterres, notamment dans la rue Voltaire, n'ont pas de protection, donc ils sont très vulnérables par rapport à nos amis les bêtes.

M. le Maire

Très bien. Merci pour cette information.

Je ne sais pas répondre à cette question importante, je suis désolé.

Avez-vous d'autres questions ?

M. Conway

Oui.

M. le Maire

Allez-y, je vous en prie.

M. Conway

C'était la décision 318. Il s'agit de la mise à disposition de la cuisine professionnelle du théâtre de La Garenne. Je voulais savoir quel a été l'usage de la cuisine qui a été installée à côté de la crèche familiale, à côté de la mairie, parce que je n'ai pas l'impression que cela serve. Pourtant, j'avais vu à l'époque une belle installation.

M. le Maire

Il s'agit de la cuisine du théâtre.

M. Conway

Oui, c'est une association d'idée. Une cuisine de théâtre, et je me demandais ce que devenait la cuisine ici.

M. le Maire

Je ne sais pas vous répondre à quoi sert la cuisine.

Y a-t-il d'autres questions ?

M. Conway

Oui.

M. le Maire

Je vous en prie.

M. Conway

Il y a des conventions, notamment pour l'association de football de La Garenne-Colombes. Je voulais savoir si vous comptiez faire un événement pour célébrer les bonnes performances de cette association.

M. le Maire

Laquelle est-ce ?

M. Conway

La 272.

M. le Maire

Que demandez-vous ?

M. Conway

Dans ces 13 associations concernées par ces décisions, il y a l'association de football de La Garenne-Colombes. Je vous demandais si, compte tenu des performances qu'ils ont obtenues dans le championnat, vous comptez célébrer cela.

M. le Maire

Oui, j'y compte bien.

M. Conway

Quand ?

M. le Maire

Je ne sais pas.

Pas d'autres questions ?

M. Conway

Je regarde.

M. le Maire

Vous allez bien trouver, Monsieur Conway.

M. Conway

C'est tout.

M. le Maire

Monsieur Conway, comme vous êtes le secrétaire de séance, puis-je vous demander de faire passer vos notes à l'administration pour que l'on puisse faire le procès-verbal ?

M. Conway

Oui.

M. le Maire

Monsieur Conway, je vous demandais les notes que vous avez prises, puisque vous êtes le secrétaire de cette séance.

M. Conway

Oui. Ce que je vous ai promis, c'était...

M. le Maire

J'ai besoin des notes...

M. Conway

Oui, j'ai bien compris.

M. le Maire

Merci.

La séance est levée à 20 heures 01.